

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 octobre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 4 octobre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à mes lettres datées du 24 mai et du 18 juin 2002 (S/2002/598 et Add.1) par lesquelles je vous transmettais un rapport que le Guyana a soumis au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001) du Conseil.

Le Comité contre le terrorisme a soigneusement examiné le rapport avec le concours de ses experts. Il a écrit au Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui exposer ses observations préliminaires et le prier de lui adresser une réponse sous la forme d'un rapport complémentaire d'ici au 27 décembre 2002.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

